



Aux habitants de 18 à 40 ans de Villars-sur-Glâne

En raison de la loi cantonale sur la défense incendie et les secours (LDIS), le Réseau Santé Sarine (RSS) a mis en place le Bataillon Sarine dont les nouveaux statuts ont été approuvés par le Conseil général de Villars-sur-Glâne le 14 décembre 2022, raison pour laquelle nous vous transmettons en annexe la facture pour la taxe annuelle.

Les citoyen.ne.s qui ont **entre 18 ans dans l'année en cours et jusqu'au 31 décembre de leurs 40 ans révolus** sont soumis.es au paiement de la taxe non pompier.

Sur la base **d'une attestation**, les personnes dispensées de l'obligation de servir et exonérées du paiement de la taxe d'exemption sont les suivantes :

- Les personnes bénéficiant d'une rente AI ou de l'aide sociale ;
- Les personnes s'occupant dans leur propre ménage d'une personne invalide ou impotente (une seule personne dispensée par ménage) ;
- Les membres d'un bataillon de sapeurs-pompiers, des services ambulances, des corps de police cantonale astreints au service d'urgence, ainsi que les membres des centrales d'alarme ;
- Les personnes qui ont servi durant 15 ans dans une compagnie de sapeurs-pompiers ;
- Le préfet ou la préfète et les lieutenant.e.s de préfet ;
- Les membres permanents de l'organe cantonal de conduite en cas de catastrophe au sens de la législation sur la protection de la population ;
- Les personnes requérantes d'asile, admises provisoires et réfugiées au sens de la loi fédérale sur l'asile ;
- En formation jusqu'à 25 ans révolus ou venant de l'étranger en programme d'échange de maximum une année sur la base d'une attestation de l'établissement de formation ;
- Les conjoint.e.s, concubin.e.s et partenaires enregistré.e.s d'une personne servant au sein du Bataillon et résidant au même domicile.

Si vous êtes concerné.e par l'un des points ci-dessus, vous voudrez bien cocher la bonne case et nous retourner ce document rempli et signé, **accompagné de la facture et de l'attestation demandée dans les 30 jours dès la date de facturation**. Passé ce délai, la facture sera due. Nous vous informons que l'attestation devra être renouvelée **chaque année**.

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : No Natel :

Date de naissance :

Signature :

Le Service communal des finances se tient volontiers à votre disposition pour toute question.